

SÉANCE DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 9 septembre 2019 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Mireille Decelles, Luc Bélisle, Pierre Gravel, Michel Chouinard et Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2019-09-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard
Appuyé par la conseillère Mireille Decelles
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 août 2019
- 4) Adoption du registre des paiements fournisseurs et des salaires au 31 août 2019
- 5) Table Forêt-Laurentides – Projet d'abécédaire de la forêt et du bois
- 6) Stationnement Route 117
- 7) Albatros Mont-Laurier et Centre Léonie-Bélanger
- 8) Déclaration – Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 9) Inspectrice adjointe à l'environnement – Nomination
- 10) Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle – Programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale
- 11) Dérogation mineure – 2019-08-01DM - Chemin Tour-du-Lac
- 12) Dérogation mineure – DRL190060 - 118, chemin du Lac-Allard
- 13) Correspondance et information
- 14) Varia
- 15) Période de questions
- 16) Levée de la séance

Adoptée

2019-09-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 8 juillet 2019 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2019-09-03

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AOÛT 2019

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du vendredi 9 août 2019 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2019-09-04

4. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES SALAIRES AU 31 AOÛT 2019

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des paiements au 31 août 2019 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1900190, C1900276 à C1900364 et les paiements directs L1900035 à L1900046 totalisant 241 010.94\$ et portant sur la période du 1^{er} juillet au 31 août 2019;
- le registre des salaires, portant les numéros D190146 à D190152, D1900177 à D1900183 (élus), totalisant 9 428.32\$ et les numéros D1900141 à D1900145, D1900153 à D1900176 et D1900184 à D1900205 (employés) totalisant 29 942.48\$ ainsi que les chèques portant les numéros P1900035 à P1900047 (employés) totalisant 6 611.76\$ et portant sur la période du 1^{er} juillet au 31 août 2019.

Adoptée

- 2019-09-05 **5. TABLE FORÊT LAURENTIDES – PROJET D’ABÉCÉDAIRE DE LA FORÊT ET DU BOIS**
- Table Forêt Laurentides sollicite l’aide de la Municipalité de Lac-Saguay afin de concrétiser la création d’un abécédaire ayant pour thématique la forêt et le bois.
- L’objectif de l’abécédaire est, en outre :
- Initier les enfants et autre clientèle à l’écosystème et à l’aménagement forestier;
 - Contribuer au développement d’une culture forestière;
 - Développer les compétences en lecture;
 - Faire découvrir nos emblèmes québécois;
 - Favoriser l’acquisition d’un vocabulaire forestier propre au Québec
- Cet outil sera agréablement illustré par une artiste, soit Mathilde Cinq-Mars, laquelle se dit emballée par le projet.
- Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par la conseillère Mireille Decelles
Et résolu à l’unanimité
- D’accorder une aide financière de 100\$ à Table Forêt Laurentides afin d’amener le projet, “*Abécédaire de la forêt et du bois*”, à terme.
- Adoptée
-
- 2019-09-06 **6. STATIONNEMENT ROUTE 117**
- Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l’unanimité :
- Que le Conseil se donne un temps de réflexion afin d’évaluer les actions à prendre concernant la circulation et le stationnement le long de la route 117 dans les limites du village.
- Adoptée
-
- 2019-09-07 **7. ALBATROS MONT-LAURIER ET CENTRE LÉONIE-BÉLANGER**
- Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l’unanimité :
- D’accorder un montant de 100\$ à Albatros Mont-Laurier et un montant de 300\$ au Centre d’action bénévole Léonie-Bélanger pour le programme PAIR.
- Adoptée
-
- 2019-09-08 **8. DÉCLARATION – MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**
- Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles
Appuyé par le conseiller Pierre Gravel
Et résolu à l’unanimité :
- De proclamer la Municipalité de Lac-Saguay “*Municipalité alliée contre la violence conjugale*”.
- Adoptée
-
- 2019-09-09 **9. INSPECTRICE-ADJOINTE À L’ENVIRONNEMENT - NOMINATION**
- Il est proposé par le conseiller Pierre Gravel
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l’unanimité :
- De nommer Audrey Labonté inspectrice adjointe en environnement, et ce, dans le cadre de son contrat de service avec la municipalité pour des visites de terrains et des rapports sur le respect de la réglementation sur la bande riveraine lui permettant ainsi d’avoir accès en toute légalité aux terrains visités.
- Adoptée

2019-09-10

10. MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay a prit connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE lors de la table technique du 9 juillet 2019, les directeurs incendie et les directeurs généraux présents ont soulevé la pertinence de se doter d'équipement de décontamination et de ravitaillement en air respirable;

ATTENDU QU' avec la modification de la politique d'admissibilité de la lésion professionnelle de la part de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), celle-ci reconnaît maintenant que les pompiers sont à risque de développer une maladie professionnelle en lien avec le métier de pompier;

ATTENDU QUE la CNESST a produit le *Guide des bonnes pratiques pour l'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre les incendies*, et que celui-ci doit être respecté par les différents services de sécurité incendie afin de prévenir les maladies;

ATTENDU QUE les normes de protection respiratoires se sont beaucoup resserrées et que presque toutes les tâches sur les lieux d'incendie requièrent de porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome et que la quantité de cylindres d'air comprimé respirable utilisé est en forte augmentation lors d'intervention;

ATTENDU QUE l'action #14 du schéma de couverture de risque en incendie oblige les municipalités et Villes à mettre en place et appliquer un programme d'inspection, d'entretien et de remplacement des vêtements de protection individuelle selon les exigences des fabricants et en s'inspirant des normes applicables de la CNESST;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Chouinard, appuyé par Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Lac-Saguay s'engage à participer au projet de mise en commun pour l'achat et la mise en place d'un service régional de ravitaillement en air respirable et de décontamination des habits de combat incendie et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le conseil nomme la MRC d'Antoine-Labelle à titre d'organisme responsable du projet.

Adoptée

2019-09-11

11. DÉROGATION MINEURE – 2019-08-01DM - CHEMIN TOUR-DU-LAC

ATTENDU QUE le terrain 5 808 679 sur le chemin Tour-du-Lac a la superficie requise pour construire et y aménager une installation septique conforme;

ATTENDU QUE malgré ces faits, la profondeur du terrain ne permet pas de respecter la marge de recul arrière au lac de 20 mètres (10 + 10) pour une construction neuve ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mireille Decelles, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard d'accorder la dérogation mineure portant la marge de recul arrière à 15 mètres (10 + 5) pour le lot 5 808 679.

Adoptée

2019-09-12

12. DÉROGATION MINEURE – DRL190060 - 118, CHEMIN DU LAC-ALLARD

ATTENDU QUE le bâtiment principal existant possède une galerie déjà fermée avec des moustiquaires servant de vestibule et que celle-ci est considérée comme un bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE la pose de fenêtre sur la galerie servant de vestibule rendrait cet aménagement comme faisant partie du bâtiment principal et amènerait la marge de recul à 11.98 m au lieu de 14.22 m;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michel Chouinard, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard d'accorder la dérogation mineure à madame Danielle Rancourt pour le 118, chemin du Lac-Allard portant la marge de recul latérale droite au lac à 11.98 m.

Adoptée

13. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-09-13

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h20

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2019-09-04.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse